

Extrait du registre des décisions

Bureau du 18 mai 2017

Objet : RS - Attribution du marché à procédure adaptée pour la réalisation de travaux d'aménagement de la traversée cyclable de Chambéry, du quai des Allobroges au quai du jeu de Paume, et d'une section de l'avenue du Maréchal Leclerc

• date de convocation le 12 mai 2017

• nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille dix-sept, le jeudi dix-huit mai à dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

• étaient présents : 37

Aillon-le-Jeune	Philippe Trepier
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	Pierre Gerard
Barberaz	
Barby	Catherine Chappuis
Bassens	Alain Thieffenat
Bellecombe-en-Bauges	Jean-Luc Berthalay
Challes-les-Eaux	Daniel Grosjean
Chambéry	Josiane Beaud - Driss Bourida - Aloïs Chassot - Jean-Claude Davoine - Xavier Dullin - Sylvie Koska - Pierre Perez
Cognin	Suzanne Boucher
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Annick Bonniez
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Christiane Boisselon - Sylvie Vuillermet
La Ravoire	Marc Chauvin
La Thuile	
Le Châtelard	Pierre Hemar
Le Noyer	
Les Déserts	Michel André
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Leyse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Bernard Januel
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Louis Caille
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Jérôme Esquevin
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Lionel Mithieux

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 5

de Philippe Gamen à Xavier Dullin - de Patrick Mignola à Marc Chauvin - de Benoit Perrotton à Josiane Beaud - de Alexandra Turnar à Aloïs Chassot - de Florence Vallin-Balaz à Catherine Chappuis

• conseillers excusés : 10

François Blanc - Stéphane Bochet - Jean-Benoît Cerino - Michel Dantin - Albert Darvey - David Dubonnet - Philippe Dubonnet - Pierre Duperier - Gérard Marcucci - Dominique Pommat

Bureau du 18 mai 2017

délibération n° 085-17

objet **RS - Attribution du marché à procédure adaptée pour la réalisation de travaux d'aménagement de la traversée cyclable de Chambéry, du quai des Allobroges au quai du jeu de Paume, et d'une section de l'avenue du Maréchal Leclerc**

Bernard Januel, conseiller délégué chargé de l'écomobilité, rappelle que la mission de maîtrise d'œuvre confiée au cabinet Uguet pour l'aménagement de la traversée cyclable de Chambéry a permis d'aboutir à un projet faisant consensus entre les services de la Ville de Chambéry et ceux de Chambéry métropole - Cœur des Bauges. Il répond notamment à l'objectif fixé par la Ville de Chambéry de résoudre la question de la cohabitation des piétons et des cyclistes dans le parc du Verney, qui constitue l'un des axes de circulation cyclable les plus importants de l'agglomération.

Le projet retenu comporte notamment :

- la création d'une piste bi-directionnelle du pont des Allobroges jusqu'au palais de justice,
- la création de deux pistes cyclables mono-directionnelles sur une section de l'avenue du Maréchal Leclerc,
- la restitution aux seuls piétons de l'actuelle piste cyclable dans le parc du Verney.

Une mission de maîtrise d'œuvre a été attribuée au cabinet Uguet par marché signé le 5 juillet 2016.

Les travaux relevant des compétences de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, au titre de la voirie et des transports, sont notamment la reprise des trottoirs et de la voirie, le génie civil de l'éclairage public, la signalisation verticale et horizontale, les aménagements cyclables, la réfection des enrobés.

Les travaux relevant de la compétence de la commune sont notamment les aménagements paysagers et d'espaces verts et le renouvellement des équipements d'éclairage public.

La signature d'une convention de maîtrise d'ouvrage est proposée, identifiant Chambéry métropole - Cœur des Bauges comme maître d'ouvrage unique pour l'ensemble des prestations de cette opération, et définissant les répartitions financières rattachées au projet. Cette convention sera soumise à l'approbation d'un prochain Bureau.

Une consultation a été lancée le 5 avril 2017 concernant le marché à procédure adaptée pour la réalisation des travaux d'aménagement correspondants, ainsi que pour la mise en accessibilité de l'arrêt de bus Gambetta, sur l'avenue Gambetta.

Ce marché comprend trois lots :

- lot n° 1 : voiries et réseaux divers, revêtements, terre végétale,
- lot n° 2 : signalisation lumineuse et tricolore, et éclairage public,
- lot n° 3 : marquage, signalisation horizontale et verticale.

Il comprend une tranche ferme, qui englobe l'ensemble des travaux nécessaires à la réalisation de l'itinéraire cyclable, ainsi que trois tranches optionnelles :

- TO1 : mise en accessibilité de l'arrêt de bus sur l'avenue Gambetta,
- TO2 : reprise du revêtement sur l'anneau du giratoire Leclerc,
- TO3 : reprise complémentaire du revêtement sur le quai des Allobroges, depuis le pont des Allobroges jusqu'au giratoire Leclerc.

La durée du marché est de six mois. Il comprend un mois de préparation de chantier, et cinq mois pour les travaux eux-mêmes. Ceux-ci débuteront le 10 juillet et se termineront fin novembre 2017.

La date limite de remise des offres était fixée au 24 avril 2017. Les offres remises à l'issue de la consultation ont été notées conformément aux critères de jugement définis dans le règlement de la consultation.

La commission d'appel d'offres qui s'est tenue le 4 mai 2017 a attribué le marché aux sociétés ayant obtenu la meilleure notation et en conséquence le meilleur rapport qualité prix, à savoir :

- lot 1 : Blondet/TP Favier pour un montant de 923 983,36 € TTC toutes tranches comprises,
- lot 2 : Seb pour un montant de 52 232,05 € TTC toutes tranches comprises,
- lot 3 : Proximark pour un montant de 105 228,48 € TTC toutes tranches comprises.

Vu les statuts de Chambéry métropole - Cœur des Bauges qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de transports et mobilité,

Vu la délibération n° 010-17 C du Conseil communautaire du 9 janvier 2017 déléguant au Bureau la prise de toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des accords-cadres ainsi que des marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 209 000 € HT et de leurs avenants,

Vu la décision n° 133-16 du Bureau du 22 juin 2016 approuvant le lancement d'un appel d'offres pour une mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la traversée cyclable de Chambéry,

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et notamment son article 27,

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres du jeudi 4 mai 2017,

Le Bureau de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : attribue le marché à procédure adaptée pour la réalisation de travaux d'aménagement de la traversée cyclable de Chambéry, pour le lot 1 à Blondet/TP Favier pour un montant de 923 983,36 € TTC, pour le lot 2 à Seb pour un montant de 52 232,05 € TTC et pour le lot 3 à Proximark pour un montant de 105 228,48 € TTC, toutes tranches comprises,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer le marché à venir et tous documents nécessaires à sa passation,

Article 3 : dit, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 085-17

Objet de l'acte : RS - Attribution du marché à procédure adaptée pour la réalisation de travaux d'aménagement de la traversée cyclable de Chambéry, du quai des Allobroges au quai du jeu de Paume, et d'une section de l'avenue du Maréchal Leclerc

Thème Préfecture : 1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 3 - Délibérations ou décisions relatives aux MAPA

Date de l'acte : 18 mai 2017

Annexe :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20170518-lmc1H19522H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H19522H1

Date de transmission en Préfecture : 02 juin 2017

Date de réception en Préfecture : 02 juin 2017